



www.mairiedebou.fr

**Membres du Conseil : 13**  
**Présents : 13**  
**Votants : 13**

**Le procès verbal de la séance du 12/11/2019 est approuvé à l'unanimité.**

**Toutes nos délibérations sont consultables en mairie.**



**Nos prochains rendez-vous !**

**Samedi 25/01** : spectacle de l'Union des Vignerons organisé par la Fraternelle (salle des fêtes)

**Dimanche 26/01** : banquet des vignerons (salle des fêtes)

**Samedi 08/02** : stage de danses traditionnelles de la fraternelle

**Dimanche 09/02** : accordéon diatonique organisé par la Fraternelle

**Lundi 17/02 et mardi 18/02** : stage de peinture pour les enfants (Fraternelle)

**Samedi 22/02** : récompenses des maisons fleuries

**Les élus et le personnel de la mairie vous souhaitent une belle année 2020 !**

# Conseil Municipal

*Du 14 janvier 2020*

## Vie Municipale

### Les délibérations votées lors de la séance, toutes adoptées à l'unanimité :

#### Décisions modificatives au budget communal 2019

Depuis le vote du budget du 10 avril 2019, il convient de réajuster à la réalité les lignes de compte du budget primitif.

En fonctionnement : virement de 20 000 € du chapitre D22 « Dépenses Imprévues » vers le chapitre 011, art. 6042 « Charges à Caractère Général » pour régler des dépenses de prestations de service (centre de Loisirs) à refacturer aux familles.

En investissement : - virement de 2 000 € du chapitre « dépenses imprévues » vers le chapitre 20 pour régler des frais d'études de notre Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (ALTERO),

- virement de crédits de 2 000 € du chapitre « dépenses imprévues » vers le chapitre 10 pour régler un trop perçu de taxe d'aménagement.

#### Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Une demande de subvention auprès de la Préfecture sera présentée pour un projet de « fourniture et pose d'une structure de jeux et cabane pour l'école ». Le coût prévisionnel des travaux s'élevant à **21 676 € HT**, il est possible **en cas d'accord** d'obtenir **une subvention de 50 %, soit 10 838 €**.

#### Demande de subvention au Conseil Départemental pour travaux d'intérêt communal

Il est également possible d'obtenir une subvention du Conseil Départemental de **80 %** pour des projets d'investissements à rayonnement communal. Les projets proposés d'un montant total de **19 508.32 €** sont les suivants :

**Projet n°1** : réfection d'une classe à l'école Guy Marois (peinture) pour un coût prévisionnel de 2 261.67 € HT,

**Projet n°2** : création d'une zone de dépôt de matériaux de 275 m<sup>2</sup> à proximité du bâtiment des services techniques pour entreposer des bacs de sable, calcaire, déchets verts... avec clôture pour un coût prévisionnel de 17 246.65 € HT. Dans un deuxième temps, l'autre partie sera végétalisée.

Sous réserve d'accord, **une subvention de 15 600 €** pourrait être attendue pour la réalisation de ces projets.

#### Délibération de principe autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Jusqu'à l'adoption du budget il est possible sur délibération, de procéder à des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. En attendant le vote du budget 2020, la collectivité est donc autorisée à régler des dépenses d'investissement pour un montant maximum de **128 835,68 €**.

## Travaux

### Projet « centre bourg » :

Dans le cadre de l'étude du centre bourg et suite à la diffusion du questionnaire préparé par la société ALTEREO pour recueillir les besoins et attentes de la population, une centaine de personnes ont communiqué leurs réponses.

### Les observations ont principalement été centrées sur les points suivants :

- Le problème de stationnement sur la place du bourg (surtout aux périodes chargées d'entrée/sortie de l'école) et l'emprise de la voiture sur la place de l'Eglise et les alentours,
- Le souhait d'avoir d'autres commerces (surtout une épicerie et marché) et une maison de santé,
- La demande de lieux de rencontre (bar plus grand, restaurant, espaces verts où seront installés des bancs, jeux ...),

Le souhait de développement des voies douces (venelles et espaces piétonniers), les trottoirs ne sont pas assez larges et les venelles manquent d'éclairage).

Par ailleurs, la demande d'autorisation à démolir les bâtiments acquis dans le cadre de ce projet vient d'être transmise à la mairie de Chécy pour instruction.

**Travaux « rue du bourg » :** les travaux ont débuté en phase opérationnelle. L'intervention de Véolia est en cours pour le remplacement des canalisations d'eaux. La circulation va être modifiée (voir information « rue du bourg » ci-jointe).

**Travaux « Logem Loiret » :** la démolition de la petite annexe au 14 rue St Marc a été réalisée et depuis, les travaux de Voirie et Réseaux Divers (VRD) sont en cours.

**Engazonnement du cimetière :** après un premier bilan positif, la deuxième partie est en cours.

## Informations diverses

**Elections :** pour rappel, il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 07 février 2020.

### Civisme... : divagation des chiens sur la commune

Nous avons reçu **plusieurs plaintes concernant des chiens divagant** sur la commune, nous rappelons aux propriétaires de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ces désagréments.

**Réserve communale :** les membres de la réserve sont convoqués **samedi 08 février de 10 h à 12 h en salle orange**. Si vous êtes intéressés pour rejoindre la réserve, vous êtes les bienvenus ! (voir feuille ci-jointe).

Mairie , 8 rue du bourg - [mairie@mairiedebou.fr](mailto:mairie@mairiedebou.fr)

## La vie de la commune



### Bienvenus !

- Milan DJEBBAR le 07/11/19

- Romy PAUMIER TALLARD le 18/11/19

- Charlie HAURANT le 05/12/19

\*\*\*\*\*

### Election du CMJ

**6 jeunes Boumiens** siègent désormais au **Conseil Municipal des Jeunes**. Ils ont officiellement été présentés à la cérémonie des vœux.

**Félicitations à Jules Bray (Maire), Ethan Thomas (1<sup>er</sup> adjoint), Sofian Villain (2<sup>ème</sup> adjoint), et les conseillers Alexis Brion, Inès Gonzalez, Rayhan Villain.**



**Déploiement de la fibre :** une réunion publique présentée par SFR s'est tenue le **11 décembre dernier** (un compte-rendu est disponible sur notre site [www.mairiedebou.fr](http://www.mairiedebou.fr) dans la rubrique « travaux »).

L'accessibilité à la fibre sera possible à compter du **15 février 2020** (quelque soit l'opérateur).

L'attention des habitants est portée sur les démarchages parfois intrusifs que l'on constate sur la commune. **Sachez que tous les fournisseurs d'accès Internet** peuvent proposer une offre commerciale.